



Escroquerie en bande organisée

Par **corrado**, le **24/04/2017** à **21:19**

Bonjours,mon fils je crois qu'il a été victime d'une grosse escroquerie et a ce jour ont est tous désesparés il était en couple avec une fille d'on ils ont eu deux enfants en 2005 ils ont voulu construire un bien soit disant que sont père avait un terrain et qu'il lui aurait fait une donation et en plus moi et ma femme ont étaient témoin car son papa nous la dit qu'il y avait pas de problème que tout était fait devant notaire,donc le permi a été déposé et mon fils a emprunté pour la construction car elle ne pouvait pas faire d'emprunt.Nous ont s'est portés garant pour mon fils .Les prêts lui ont été accordé sans souci car il travail et il a une bonne situation et pour cela on lui fait confiance car jusque a présent il a toujours payé ,son permis lui a été accordé et le projet a pu ce concrétiser cela c'est fait en 2005 donc 12 ans qu'il rembourse tout en son nom même toute les factures pour tout les travaux tout a été réglé par mon fils et il lui reste encore à rembourser jusque en 2025.je précise que c'est sont papa a ma belle fille qui a construit le bien car il est artisan maçon il lui a fait toue les factures de la construction et des matériaux au fur et a mesure pour débloquer les fonds.Mais voila aujourd'hui il sont séparé depuis le mois d'octobre comme pas mal de couple à notre époque c'est fréquent ce qui nous a fait énormément de peine car ont pensent au petites et il a fallut réglé le problème du bien normal car elle réclame sa part et un beau jours mon fils reçoit une lettre recommandé dus fisc lui disant que tout les loyers de mon fils à monsieur donc sont père devait être réglés au centre des finances publiques car ce monsieur devait une dette de 86000 euros ont est tombé des nus.On a pris nos renseignements sur la personne et effectivement il était endetté jusqu'au cou il devait de l,argent à tout le monde et je pense que sa fille était bien au courant on lui aurait donné le bon dieu sans confessions car il était beau parleur,et de la on nous fait faire a la demande de mon notaire un état d'hypothèque au cas si il n'y aurait pas une hypothèque au cas ou sur le terrain de la donation a sa fille pour la vente du bien pour le partage.Bingo le terrain est hypothéqué 2 fois , en 1992 et renouvellement en 2015 ,donc ce monsieur il le savait bien en 1992 que son terrain était hypothéqué et il n'y a jamais eu de donation à sa fille et pire l' année dernière en 2016 lui et elle demande a mon fils de faire construire une piscine pour donné une valeur supplémentaire au bien et mon fils ait tombé dans le panneau une seconde fois et en plus ils lui ont fait acheté un terrain en bordure du bien pour la construction et aller emprunts pour la le démarrage des travaux par lui même bien sur factures a l'appuis.et c'est maintenant qu'on a compris que le battit n'appartenait pas a mon fils mais au papa de mon ex belle fille il c'est fait financé ce bien pour sont enrichissement personnelle pour pouvoir payé ces dettes et sa fille était au courant de tout ,mon fils est aujourd'hui complètement anéanti d'avoir et devoir payé quelque chose qu,il n'aura jamais car un jour il sera expulse par les créanciers de ce monsieur et même il se trouve qu'on lui donnera de l'argent sur le dos de mon fils mais il a aussi enlevé le toit de ces petites filles cette personne et sa fille qui le cautionne ont aucune scrupule sachant qu'après renseignements sur les personnes ils beaucoup d'affaires en cours c'est une catastrophe 300 000 euros d'un coté 180 00 de l'autre ont a les preuves écrite car sa filles avaient tellement de goût qu'elle laissait tout traînée et quand elle partit lui avec car il

vivait avec eux pour ainsi dire j'ai oublié de le préciser et il faisait comme cher lui on est tombé sur des papiers compromettants et ils sont intelligents sur les arnaques mais ils sont pas intelligents sur les preuves ces abrutis. Voila notre histoire et j'en passe pour l'heure ont ce fait plus d'illusion sur le bien de mon fils car il y a des lois que toute construction sur un terrain qu'il ne vous appartient pas le battit appartient au propriétaire du terrain. Il en est conscient qu'il c'est fait roulé dans la farine et il n'a rien vu venir car il était amoureux fou d'elle il lui aurait tout donné et nous aussi ont s'aient fait bluffés comme des bleus jusqu'au jour elle la quitté car ils ont eu ce qu'ils voulaient Je vous demande aujourd'hui quelle recours peut ont avoir peut 'ont les poursuivent en justice car il y a escroquerie et les escrocs sa ce condamnes il me semble est ce qu'ont peux entraîner des frais de justice et avoir un peu de satisfaction ou alors ne rien faire et tout est perdus pour lui ce serait un désastre qui ne sans remettra pas et nous avec car c'est notre petit, merci de me répondre et peut êtres avoir un peu d'espoir.

Par **Visiteur**, le **25/04/2017** à **10:32**

Bonjour,

"il y a des lois que toute construction sur un terrain qu'il ne vous appartient pas le battit appartient au propriétaire du terrain. Il en est conscient" vous répondez vous même à la question !